

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

**CRAC 2003 - BEGLES - ZAC "Quartier de la Mairie" - Approbation - Décision -
Autorisation**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2003/0045 du 17 janvier 2003, le Conseil de Communauté a approuvé le dossier de création/réalisation de la ZAC « Quartier de la Mairie » à Bègles et a confié son aménagement à l'OPAC AQUITANIS par convention publique d'aménagement.

Dans le respect de l'article 17 de ce contrat, AQUITANIS, a transmis le premier Compte Rendu d'Activités Comptables (CRAC) relatif à 2003, reflétant l'avancement de cette opération.

L'année 2003 est tout d'abord caractérisée par la clôture des études opérationnelles dont le coût (203 557€ TTC) est inférieur à celui prévu au bilan initial (387 668€ TTC).

Au niveau des acquisitions foncières, l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique pris par Mr le Préfet de la Gironde permettra si nécessaire de recourir à l'expropriation.

De manière générale, les négociations avancent correctement, sans dérapage financier et les acquisitions à faire auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux ont été décalées sur 2004.

Les travaux d'aménagement sont liés à la maîtrise foncière, puisqu'AQUITANIS a lancé la consultation relative aux démolitions, en vue de l'éviction totale des squatters de tous les patrimoines acquis.

Le bilan global de l'opération est inchangé par rapport au dossier de création/réalisation, et reste équilibré à un montant de 14 988 845€ TTC.

Le montant des dépenses pour l'année 2003 s'élève à 440 921€ TTC et concerne essentiellement les études, dont le coût inférieur par rapport aux prévisions du dossier initial est contrebalancé par une légère augmentation des frais d'aménagement (+3,28%).

La répartition des recettes entre recettes de cessions et participation à l'équilibre reste inchangée. En 2003, ces recettes sont uniquement issues de la participation versée par la

CUB à AQUITANIS pour 873 992€ HT qu'il faudra compléter cette année par le différentiel de TVA, soit 171 302€, afin d'obtenir le montant total de la participation à l'équilibre de 2003 : 1 045 294€ TTC.

Pour 2004, le montant de la participation à l'équilibre sollicitée par AQUITANIS est supérieur à celui du dossier de création/réalisation, 1 103 285€ TTC au lieu de 862 585€ TTC (+27,90%), et afin de faire face à un besoin de trésorerie en 2004, lié au lancement effectif de la phase opérationnelle, AQUITANIS, conformément à l'article 17 de la convention publique d'aménagement, souhaite le versement d'une avance sans intérêt remboursable de 250 000€.

C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, nous vous demandons, si tel est votre avis, de bien vouloir :

APPROUVER :

Le CRAC 2003 de la ZAC « Quartier de la Mairie » à Bègles.

DECIDER :

- De verser à AQUITANIS la participation à l'équilibre de l'opération au titre de l'année 2004 pour un montant de 1 103 285€ TTC, ainsi que le différentiel de TVA relatif à la participation à l'équilibre de l'année 2003, d'un montant de 171 302€, et d'imputer ces dépenses au Chapitre 65, Article 6572, Fonction 8241, Programme HB17, CRB D220 de l'exercice en cours.
- D'accorder à AQUITANIS une avance sans intérêt remboursable d'un montant de 250 000€ à imputer au Chapitre 27, Article 638, Fonction 01, Programme HB17, CRB D710 à créer au budget de l'exercice en cours.

AUTORISER

Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée relative à l'avance accordée par notre Etablissement Public à AQUITANIS ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 OCTOBRE 2004

M. SERGE LAMAISON

